

Ciné-Bulles

Donner la parole, donner à voir / *La Charte des distractions*

Christian Nadeau

Volume 32, numéro 2, printemps 2014

URI : id.erudit.org/iderudit/71423ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

ISSN 0820-8921 (imprimé)
1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Nadeau, C. (2014). Donner la parole, donner à voir / *La Charte des distractions*. *Ciné-Bulles*, 32(2), 34–37.

Tous droits réservés © Association des cinémas parallèles du Québec, 2014

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Donner la parole, donner à voir

CHRISTIAN NADEAU

Le 15 février dernier avait lieu au Cinéma du Parc la première de **La Charte des distractions**, réalisé par trois médias indépendants, soit 99%Média, Les Alter Citoyens et GAPP, connus pour leurs nombreuses interventions relayées par le Web, notamment sur YouTube. Ce film se veut une réaction militante contre le projet de loi 60 proposé à la population québécoise par le gouvernement du Parti québécois et par le ministre responsable du projet, Bernard Drainville.

Devant une salle comble, Claudine Simon, l'une des réalisatrices, a présenté le documentaire, dont la projection fut suivie d'un échange entre le public et plusieurs personnes interviewées dans le film : l'économiste Ianick Marcil, l'avocat Rémy Bourget, fondateur du groupe Québec Inclusif, la philosophe Ryoa Chung, la psychiatre Cécile Rousseau, les militantes Marie-Pascaline Menono, Bochra Manaï et Melissa Mollen Dupuis. Il ne s'agissait pas, ni lors de cette discussion publique, ni dans les propos entendus dans le film, d'évaluer les pour et les contre du projet de loi. Il importait de comprendre quelles étaient les raisons profondes de l'opposition à ce projet.

Le but des réalisateurs est d'organiser plusieurs projections publiques du film, dans des cafés ou des lieux susceptibles de favoriser les échanges. Il a par contre été réalisé de manière à pouvoir être diffusé en ligne très rapidement¹. Espace de paroles et de témoignages, **La Charte des distractions** a pour finalité d'ouvrir d'autres espaces. Début d'une parole, le film exige un prolongement par l'échange. C'est la raison pour laquelle, s'il présente une thèse forte, il ne saurait être associé à un simple exercice de mobilisation où l'on prêche pour les seuls convertis et encore moins à un exercice de rhétorique. Il se veut un acte de délibération.

On juge en effet trop souvent que si la condition première d'un débat est la pluralité des points de vue, celle-ci exige une opposition forte entre deux visions des choses. Or, la polarisation n'est pas une preuve de la qualité d'une discussion. Bien au contraire, elle tend à abolir les nuances et à refermer les individus sur eux-mêmes : les prudents préféreront ne pas se mêler d'un débat enflammé et ceux qui avaient déjà une opinion se refuseront d'y introduire une nuance qui les rendrait vulnérables auprès de leurs adversaires ou de leurs alliés.

Le film a tout du documentaire sans prétendre à la neutralité. Il montre ce que pensent et ressentent des gens qui luttent pour une cause. Le film est profondément militant et engagé pour la défense des droits et libertés. **La Charte des distractions** soutient une thèse forte : le projet de loi 60, au départ charte des valeurs québécoises puis charte de la laïcité, a créé un climat politique où la discussion sérieuse est

1. Le film est disponible sur YouTube et sur le site Web des Alter Citoyens : lesaltercitoyens.com



L'économiste Ianik Marcil et des membres d'Idle No More Québec dans **La Charte des distractions** — Photos : Marco Simonsen-Sereda

devenue presque impossible. Il a éveillé les peurs face aux mœurs et aux croyances des minorités culturelles et a radicalisé les camps, tout en empêchant de concentrer notre attention sur des enjeux plus urgents. Sous prétexte de laïcité, le projet de loi 60 entend « légiférer le vivre-ensemble », comme le commente Ianik Marcil, en séparant ceux et celles qui peuvent vivre comme bon leur semble des autres, ceux et surtout celles dont le caractère visible de la croyance serait perçu comme un obstacle à la vie en société.

Le film et les discussions qu'il soulève sont toutefois loin de se limiter à un simple cri de ralliement. Pour cela, il existe d'autres formes et d'autres lieux. Restreindre le propos des réalisateurs à une pancarte ou à un slogan serait leur faire injure, et surtout passer à côté de ce qui fait la force de leur travail. Jusqu'ici, je me suis borné à le décrire comme un exercice militant qui parle d'une importante crise politique. J'irais toutefois beaucoup plus loin : ce film représente en lui-même une expérience politique. Pourquoi? D'abord et avant tout parce que l'image et la parole, avant de forger un récit et une thèse, nous placent en situation : nous devons prendre le temps d'écouter ce que des personnes qui ont vécu des formes de discrimination ont à dire, ou ce que d'autres qui militent contre les inégalités espèrent nous faire entendre.

Le film n'a pas de grandes ambitions sur le plan cinématographique. Nous n'en ressortons pas avec des images précises en tête : pas d'effets visuels ou sonores, ou très peu. Néanmoins, je suis

convaincu que son propos n'aurait pas pu emprunter un autre canal de médiation que celui de l'audiovisuel. Ce qui fait sa force, malgré sa sobriété, est ce qu'il donne à voir et à entendre. Ce qui fait de ce film une véritable œuvre de cinéma n'est pas tant la thèse qu'il développe que l'expérience qu'il provoque et qui ouvre à une discussion.

La Charte des distractions donne à voir et à entendre des personnes impliquées d'une manière ou d'une autre dans une bataille identitaire qu'elles refusent, car cette identité repose sur l'exclusion. Comment parler d'une charte qui exprimerait les valeurs du peuple québécois si d'importantes communautés sont d'emblée vues comme n'en faisant pas partie? Ni victimes ni héros, les protagonistes du film partagent une indignation. Or, et c'est là tout le génie de ce film, le sentiment qui nous anime en écoutant les témoignages est l'éveil devant une réalité que nous nous refusons à admettre. Ce n'est pas par sympathie ou par compassion que nous en venons à penser les conséquences désastreuses d'une politique identitaire comme celle de la charte, mais tout simplement parce que nous sommes confrontés à une injustice.

Dans nos sociétés contemporaines, nous avons tendance à penser les injustices comme des écarts à une règle donnée. Si une règle existe, elle doit être la même pour toutes et tous. Il s'agit alors de trouver la meilleure règle possible et celle qui nous apparaîtrait la plus légitime, en plus d'être équitable. À la recherche de la justice, nous délaissions toutefois l'injustice. Nous la constatons et nous

La Charte des distractions

essayons de lutter contre elle, sans pour autant saisir sa réalité. La pertinence d'un film comme **La Charte des distractions** est de donner lieu à une prise de conscience d'une injustice et se présente en lui-même inversement comme le refus de cette injustice. Pour le dire autrement, nous sommes indignés par ce que nous voyons et écoutons et, malgré tout, reconnaissants de le voir et de l'entendre, car tout cela aurait pu être ignoré. Grâce à ce film, nous savons et nous n'oublierons pas.

* * *

Ce texte est, je l'espère, le premier d'une série qui se poursuivra aussi longtemps que possible et qui témoignera de la rencontre de mes deux passions, le cinéma et la philosophie. Je ne veux ni formuler une théorie esthétique, ni une philosophie du cinéma. Je cherche plutôt à dévoiler un rapport du

cinéma à la philosophie et, plus précisément, au domaine de la philosophie morale et politique.

Cette chronique sera l'occasion, si possible, d'un dialogue entre cinéma et philosophie. Si possible, car en réalité, une chronique rédigée par un amateur exprime d'abord et avant tout une subjectivité, en l'occurrence la mienne, celle d'un philosophe en relation aux films qu'il a vus. Dès lors, la seule légitimité, s'il est permis de le dire ainsi, de cet article et de ceux qui suivront est mon amour pour la philosophie et le cinéma.

Tout au long de mon adolescence, j'ai vu de nombreux films, mais surtout au cours de mes études universitaires, période pendant laquelle je dévorais tout ce que je pouvais voir. Le moment de grâce de cette vie de cinéphile, ce sont mes années passées à Paris pour ma thèse de doctorat, où je pouvais




voir parfois jusqu'à trois films dans une même journée, surtout le dimanche, car la Bibliothèque Nationale était fermée, en cavaland d'une salle à l'autre. Le bonheur du Quartier Latin est de rassembler, rue des Écoles, des salles mythiques comme Le Champo, Le Grand Action, ou encore, sur la petite rue Champollion, le Reflet Médicis et le Quartier Latin, aujourd'hui nommé La Filmothèque. À Montréal, naguère paradis du cinéophile (on se souvient du Ouimetoscope, du Rialto, de l'Outremont), il n'y a plus guère que le Cinéma du Parc et la Cinémathèque québécoise pour voir ou revoir des classiques. À une certaine époque de ma vie, le cinéma était lié d'abord et avant tout à des quartiers des villes où j'ai habité et à des endroits de sociabilité. Selon moi, voir des films signifie toujours en partie habiter une ville et rencontrer des gens. Cela ne m'empêche pas de détester copieusement ceux qui parlent pendant un film ou qui ne peuvent se retenir de consulter frénétiquement leur téléphone. Pour cette raison, j'ai tendance, à l'instar d'une grande partie des amateurs de cinéma, à me réfugier à la maison pour apprécier un film.

Depuis plus de 30 ans, l'avènement de la vidéo et, par la suite, des supports numériques comme le DVD, ont profondément modifié notre relation au cinéma. D'une pratique au départ publique, celle-ci est devenue pour la majorité d'entre nous une habitude privée. Parce que nous voulons aimer une œuvre sans être dérangé, nous voyons beaucoup plus de films dans le confort de notre foyer qu'au cinéma. Et surtout, l'offre est maintenant nettement plus grande sur nos écrans d'ordinateur qu'en salles, même dans les villes où ces dernières existent encore en grand nombre.

L'arrivée d'Internet dans nos vies s'ajoute aux raisons pour lesquelles nous avons tendance à nous replier sur nous-mêmes. Certes, Internet est une ouverture sur le monde indéniable: il est désormais possible d'écouter des émissions de radio provenant d'un peu partout sur la planète et de voir en direct les images d'une manifestation sur la place Maïdan à Kiev. Les réseaux sociaux tissent des liens entre des individus qui ne se connaissent pas et qui sortent à peine de chez eux.

Lorsque nous pensons au cinéma, nous songeons immédiatement aux grandes salles obscures et aux larges écrans. Si la télévision et nos ordinateurs nous permettent de voir des films, ils ne sont pas

pour autant capables d'offrir la richesse et la puissance d'une projection en salle. En outre, si l'on tolère le transfert du cinéma au petit écran, on supporte moins bien le passage d'une série télévisée au cinéma, à moins d'en faire une superproduction. Il en va de même pour les innombrables courts et parfois longs métrages de producteurs indépendants que l'on retrouve sur la toile: nous sommes heureux de les visionner, sans pour autant désirer les voir en salle. Et pourtant, dans certains cas, cela peut s'avérer hautement bénéfique.

Le film **La Charte des distractions** a l'immense mérite de surmonter les fausses dichotomies entre espace privé et espace public. D'une part, par ses arguments, il montre que la liberté de conscience ne peut être confinée à la vie privée. Si l'État doit être neutre, c'est précisément pour protéger les croyances de chacun et empêcher toute interférence politique dans le domaine de la religion et vice-versa. D'autre part, par sa forme: qu'il soit vu en salle ou devant son ordinateur, ce film est l'illustration par excellence de l'idée selon laquelle le cinéma, en dehors de son contenu, est une action politique. Au-delà des idéologies, il est le lieu d'une rencontre, d'un échange, d'un partage d'émotions et de réflexions. Il est le point de départ ou d'arrivée d'une discussion entre intimes ou entre des personnes qui ne se connaissent pas et qui pourraient ne pas se comprendre, car il leur offre un langage, celui d'une expérience commune. Pour cette raison, **La Charte des distractions** est aussi une défense du pluralisme. 

Lorsque nous pensons au cinéma, nous songeons immédiatement aux grandes salles obscures et aux larges écrans. Si la télévision et nos ordinateurs nous permettent de voir des films, ils ne sont pas pour autant capables d'offrir la richesse et la puissance d'une projection en salle.



La Charte des distractions est produit par 99%Média, Les Alter Citoyens et GAPPA. Site Internet: chartedesdistractions.com